

IMAGINONS NOTRE OASIS !

Ni dans les poubelles vertes, ni dans les jaunes, ni ailleurs...
déposez vos déchets organiques dans un composteur collectif !



LE COMPOSTEUR COLLECTIF

Implication ●●●

Un composteur collectif, c'est moins de déchets et un engrais naturel pour les plantes et le jardin !

En animant un composteur collectif, vous...

- > **FAITES DES ÉCONOMIES**, recyclez vos déchets organiques et produisez de l'engrais naturel gratuitement.
- > **CRÉEZ DU LIEN SOCIAL** et animez la vie de votre quartier, votre immeuble...
- > **PROFITEZ DE SA FONCTION** pédagogique autant pour les enfants que pour les adultes.
- > **PARTICIPEZ** à réduire votre empreinte écologique.

Conseils pratiques

- > **FICHE PRATIQUE** «Mettre en place des composteurs collectifs» sur le site de [Colibris](#)
- > **PAS À PAS** sur le site de la [Maison des Acteurs du Paris Durable](#)
- > **TROUVEZ DES BACS PARTAGÉS** partout en France sur le site de [Zero Waste France](#)
- > **DES EXEMPLES CONCRETS** : [La source composte](#) et [Miniwaste](#)

À vous de jouer !

- > Constituer un groupe qui sera chargé de mettre en place le projet et de sensibiliser la population. Par exemple, organiser une soirée-débat, une campagne d'affichage, des cours sur le compostage, etc.
- > Définir les endroits où seront installés les composteurs : ils peuvent être au pied des immeubles, dans les écoles, les restaurants, etc. Mais assurez-vous que l'emplacement du bac soit dans un lieu discret, inaccessible aux animaux, abrité du vent et à l'ombre.
- > Établir le nombre de foyers participants et la liste des acteurs concernés : les riverains, le gardien, le syndic, le bailleur social, le cuisiner ou encore les acteurs locaux qui peuvent se sentir concernés par cette action (associations, responsables des espaces verts, etc.).
- > Prévoir d'indiquer en permanence à proximité du compost ce qui se composte (déchets organiques humides et secs en alternance) et ce qui ne se composte pas (plantes malades, viande, poisson, produits laitiers, agrumes, etc.).
- > Organiser la répartition du compost entre les usagers au bout de 10 à 12 mois. Ils peuvent l'utiliser comme engrais pour leurs jardinières, le jardin de la résidence en accord avec le bailleur ou la co-propriété ou encore se rapprocher d'un jardin partagé.